

en Ile-de-France le Pôle de formation Environnement, Ville & Architecture

148, rue du Faubourg Saint-Martin 75010 Paris

N° SIRET : 51207099600016 – Code APE : 8559A

« déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 44549 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France »

Module – Développer la gestion des ressources humaines

CONTEXTE

La politique de gestion des ressources humaines est un des facteurs de la qualité de la production de l'agence d'architecture. Embaucher la bonne personne pour le bon poste permet d'optimiser l'investissement que représente le coût des ressources humaines, et qui constitue une charge financière majeure pour l'entreprise.

OBJECTIF

L'objectif de la formation est de décrire le contexte réglementaire dans lequel s'inscrit la politique salariale de l'agence pour permettre aux agences de maîtriser les risques juridiques et de définir des conditions de collaboration dans l'entreprise susceptibles d'assurer des rapports de confiance entre employeur et salariés..

La direction de l'entreprise, en fixant les conditions des collaborations établit un rapport de confiance et produit de l'implication.

PUBLICS VISES

Architectes, direction et personnel en charge des ressources humaines des entreprises de maîtrise d'œuvre.

DUREE : 2 jours soit 14 heures de formation

INTERVENANT :

Sophie SZPIRGLAS

Fondatrice et dirigeante de « Méthodus »

LIEU DE LA FORMATION

Maison de l'architecture
Les Récollets
148, rue du faubourg Saint-Martin
75010 Paris

DATES : 30 juin et 1^{er} juillet 2014

TARIFS : 668,90 € HT (TVA à 20% 802,68 € TTC)
possibilité de prise en charge (FIF-PL, OPCA-PL, FAFIEC,

Détail du programme

Horaires : 9h – 17h (1h de pause pour le déjeuner)

MODULE **Développer la gestion des ressources humaines**

Jour 1 :

I. Droit du travail

Le droit du travail : la durée légale du travail, les différents contrats de travail

II. La convention collective nationale

Le paritarisme, la grille de classification des emplois, congés payés, fin de contrat

III. Les situations professionnalisantes

Le stage, la mise en situation professionnelle dans le cadre de l'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en nom propre (HMONP)

IV. Le recrutement

La politique de recrutement de l'agence : stratégie, méthodes, outils, processus de recrutement.

V. La rémunération

Le salaire minimum conventionnel, les gratifications, les dispositifs d'intéressement des salariés

Jour 2 :

I. La formation continue et gestion des compétences

Gestion des compétences : formation, valorisation des acquis
Le annuel plan de formation

II. Gestion du temps, planification

Planning de projet, planning d'agence, feuilles d'heures, bilans analytiques

III. La communication interne

IV. Le document unique

Ergonomie, sécurité, responsabilité de l'employeur

V. Les autres types de collaboration :

- contrat de collaborateur libéral
- contrat de prestation de service entre architectes

Conclusion et bilan de la formation